



Appel à projets 2015 pour les Equipes Labellisées 2016

La Ligue Nationale Contre le Cancer renouvelle, en 2015, son Appel à Projets destiné à apporter un soutien financier fort et pluriannuel à des équipes de haut niveau scientifique travaillant dans un domaine de la lutte contre le cancer. Le principe de la labellisation est d'apporter aux « Equipes Labellisées Ligue Nationale Contre le Cancer » les crédits de fonctionnement nécessaires à la réalisation de leur programme de recherche.

Les équipes sélectionnées dans le cadre de cet appel à projets seront labellisées :

- Pour une **période de 5 ans** pour les nouvelles équipes (équipe jamais labellisée). Le rapport d'activité en fin de 3^{ème} année devra porter sur l'ensemble des 3 premières années et fera l'objet d'une attention particulière dont dépendra la reconduction pour les 2 années suivantes.
- Pour une **période de 3 ans** pour les équipes candidates à un renouvellement immédiat, ou ayant déjà bénéficié d'une première labellisation par le passé, quel que soit le temps écoulé, quel que soit le nom du porteur.

La sélection s'effectuera en deux étapes :

- Les équipes candidates doivent compléter une lettre d'intention à remplir sur le site internet de la Ligue entre le **12 janvier 2015 et le 20 février 2015**.
- Les équipes dont la lettre d'intention aura été sélectionnée devront soumettre leur dossier complet entre le **19 mai 2015 et le 8 septembre 2015**.

Les demandes de subvention devront être effectuées sur le site Internet, [www.ligue – cancer.net](http://www.ligue-cancer.net), accès chercheurs, à partir du **12 janvier 2015**. La date limite de validation du formulaire Internet (Lettre d'Intention) est fixée au **20 février 2015**.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :
recherche@ligue-cancer.net

APPEL A PROJETS RECHERCHE 2015 pour les Equipes Labellisées 2016

Critères de sélection des équipes labellisées

- **Le porteur du projet**

- Le porteur du projet doit avoir une activité de recherche en tant que chercheur statutaire d'un Etablissement Public, enseignant-chercheur ou praticien hospitalier spécialisé en cancérologie. Il doit consacrer au minimum 70% de son temps effectif de recherche au projet proposé à la labellisation.
- Il doit être **le responsable de l'équipe** candidate à la labellisation.
- Cette fonction sera attestée par l'organigramme du laboratoire
- **Son laboratoire, situé en France, doit être reconnu par un organisme national de tutelle.**

- **L'équipe candidate à la labellisation**

- La taille de l'équipe candidate sera en adéquation avec l'ampleur du projet à réaliser. Elle comprendra un minimum de 5 personnes et un maximum de 15 personnes. L'équipe candidate à la labellisation comprendra :
 - le porteur du projet
 - un ou plusieurs chercheur(s) statutaire(s) (EPST ou université), de préférence
 - un ou plusieurs ingénieurs/techniciens de préférence
 - un ou plusieurs post-doctorants
 - un ou plusieurs doctorants.
- Les **post-doctorants** et les **doctorants** inscrits sur l'organigramme de l'équipe candidate à la labellisation devront consacrer **100 %** de préférence **de leur activité** au projet labellisé.
- Les Enseignants Chercheurs indiqueront **le pourcentage réel** de leur temps dédié au projet de recherche sur leur temps cumulé Enseignement et Recherche. A titre d'exemple, un Enseignant Chercheur qui consacre **tout son temps de recherche au projet labellisé indiquera 50 % et non pas 100%.**
- La qualité scientifique de l'équipe, et de sa structure, sera jugée sur la base des publications parues au cours des 3 dernières années.

- **Le projet de recherche**

- Le projet de recherche proposé à la labellisation doit être **le projet principal de l'investigateur et des membres de son équipe.**
- Il doit se rapporter à **la cancérologie fondamentale, translationnelle, clinique, ou aux domaines de cancérologie abordés par l'épidémiologie et les sciences humaines et sociales.**
- Il doit être original dans son objet et son approche, de haut niveau scientifique, ambitieux et réalisable par l'équipe.
- Le projet de recherche proposé à la labellisation **ne doit pas être financé**, pour sa part fonctionnement, en parallèle par une autre association caritative, fondation ou en réponse à un appel à projets régional de la Ligue.

- **Les moyens octroyés**

- La subvention est destinée à couvrir des **frais de fonctionnement** (consommables et petit matériel). Les salaires, les gratifications et les frais d'acquisition de gros matériel d'équipement ne font pas partie de cet appel à projets.
- L'investigateur principal d'une équipe déjà soutenue par la Ligue pendant une ou plusieurs périodes de labellisation pourra postuler pour un renouvellement pour **3 ans supplémentaires**. La nouvelle demande sera évaluée en compétition avec les nouvelles équipes candidates. Les **contributions** originales et **majeures** obtenues par l'équipe pendant les périodes précédentes de labellisation, **dans le domaine de la cancérologie**, seront un critère essentiel pour l'obtention du renouvellement.
- Il n'y a pas de montant-type : les montants sont attribués selon les besoins, au cas par cas, et selon les possibilités de la Ligue.

- **Engagements vis-à-vis de la Ligue**

Si son projet est retenu par la Ligue, l'investigateur principal s'engage :

- A utiliser les crédits octroyés par la Ligue en respectant le budget prévisionnel annuel validé par le Conseil Scientifique National de la Ligue.
- A utiliser au moins **80 %** des crédits dans l'année en cours.
- A remettre à la fin de chaque année un rapport financier détaillé, certifié conforme par l'agent comptable gestionnaire de sa subvention.
- A remettre un rapport scientifique d'étape à la fin de chaque année et un rapport définitif de synthèse à l'issue de la période de contrat.
- A participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté à l'équipe par la Ligue Nationale et les Comités Départementaux qui ont contribué à son financement.
- A afficher clairement dans le laboratoire de l'équipe son partenariat avec la Ligue, ainsi qu'à l'occasion des publications, des communiqués de presse et des présentations écrites ou orales de ses travaux en mentionnant spécifiquement « Equipe Labellisée Ligue Contre le Cancer » dans la rubrique coordonnées des auteurs.
- A ne pas demander d'autres subventions de fonctionnement, à d'autres associations caritatives ou fondations sur le projet de recherche soutenu, ou en réponse à un appel à projets régional de la Ligue, sauf accord préalable du Président du Conseil Scientifique National de la Ligue.

Le formulaire internet de la lettre d'Intention est accessible sur le site internet de la Ligue du 12 JANVIER 2015 au 20 FEVRIER 2015.

Informations concernant le Dossier Complet

L'acceptation de la lettre d'intention sera notifiée à partir du **19 mai 2015**. Le dossier complet devra être soumis en ligne (dans un document pdf **UNIQUE**) selon les informations transmises lors de l'acceptation de la lettre d'intention **ET** une copie papier devra être envoyée au service Recherche de la Ligue pour le **8 septembre 2015 au plus tard**.

Ce dossier devra comporter, **dans l'ordre indiqué**, les pièces suivantes :

1. La copie de la lettre d'intention.
2. Pour les équipes candidates à un renouvellement, le résumé des résultats majeurs obtenus au cours de la précédente labellisation (3 pages maximum).
3. Le projet de recherche détaillé (20 pages maximum).
4. Le CV du porteur du projet.
5. L'organigramme complet et détaillé de l'équipe candidate à la labellisation en indiquant clairement le pourcentage de temps consacré au projet par les membres de l'équipe (en % ETP). Pour les Enseignants Chercheurs, indiquer **le pourcentage réel** du temps dédié au projet de recherche sur le temps cumulé Enseignement et Recherche. A titre d'exemple, pour un Enseignant Chercheur qui consacre tout son temps de recherche au projet labellisé indiquer 50 % et non pas 100%.
6. La **liste des publications** de l'équipe candidate (à partir de 2012) dans laquelle le **nom des membres de l'équipe** présents au moment de la réalisation des travaux sera soulignée.
7. La liste des thèses soutenues dans l'équipe depuis 2011.
8. L'organigramme du laboratoire auquel est rattachée l'équipe, faisant apparaître les thèmes de recherche des différentes équipes.
9. Le budget annuel de l'équipe concernée mentionnant les dotations et contrats obtenus pour l'année 2016 par les membres de l'équipe, en indiquant la date de début et la date de fin des contrats.
10. Un budget prévisionnel spécifique Ligue pour l'année 2016 justifiant le montant de la subvention demandée à la Ligue.
11. Une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que si le dossier est retenu, le projet soutenu par la Ligue, ou **une partie** de ce projet, ne sera pas subventionné en parallèle **par une autre association caritative ou une fondation**.
12. L'accord du Directeur du laboratoire sur papier à en-tête.
13. L'accord, les coordonnées et le RIB du gestionnaire.

Pour les points 5, 9 et 10, utiliser le modèle envoyé dans le courrier d'acceptation de la Lettre d'Intention

Tout dossier électronique incomplet ne sera pas évalué

La copie papier du dossier complet devra être adressée le 8 septembre 2015 au plus tard
(cachet de la poste faisant foi) par courrier postal en 1 exemplaire non agrafé à :

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Service Recherche
Appel à projets « Equipes Labellisées Ligue »
14 rue Corvisart
75013 PARIS

Calendrier :

Date d'ouverture de l'appel à projets :	12 janvier 2015
Date limite de dépôt des lettres d'intention :	20 février 2015
Résultats des lettres d'intention :	19 mai 2015
Date limite de dépôt du dossier complet :	8 septembre 2015
Résultats officiels :	16 décembre 2015

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :
recherche@ligue-cancer.net